

Tables rondes des gestionnaires d'AMP



RNCFS/ZPS du golfe du Morbihan Zone de protection renforcée de la baie de Sarzeau

& de l'Anse de Tascon









Réserve de chasse :

Depuis les années 1950

ZPS du golfe du Morbihan

Désignation en 1991

Site Ramsar

Création en 1991

Zone de tranquilité

Arrêté préfectoral du 9 septembre 2002

ZSC du golfe du Morbihan

Désignation en 2007

RNCFS du golfe du Morbihan

Création en 2008

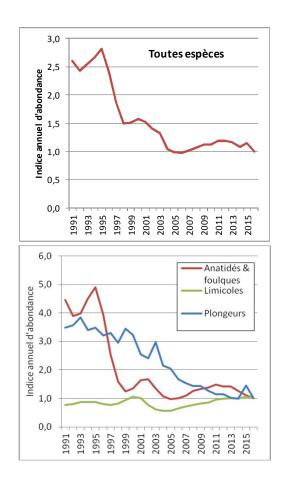
Création en 2014

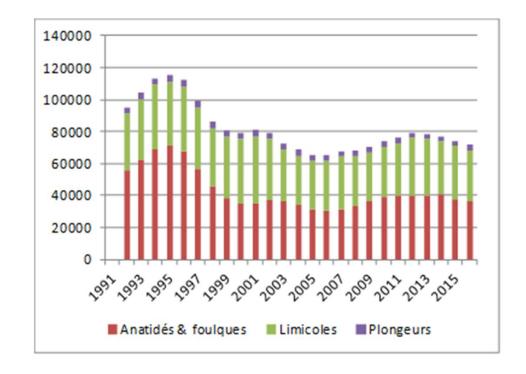
PNR du golfe du Morbihan Espaces règlementés dans le golfe du Morbihan





Un site majeur pour l'hivernage des oiseaux d'eau en France, mais...









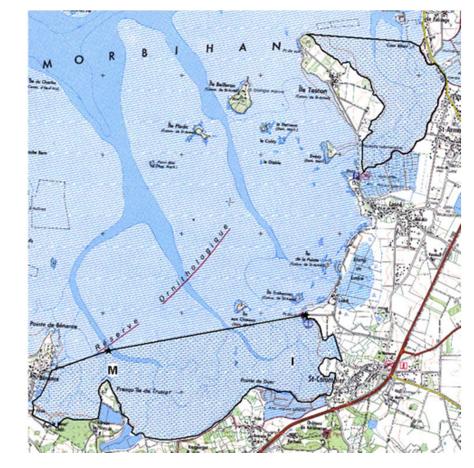
Peu de protection forte dans le golfe du Morbihan (RNN de Séné)

Forte pression touristique

Pression importante de la pêche pro (gisement classé « palourdes »)

Manifestations sportives ou culturelles en hausse constante





création en 2002 de la ZT du golfe du Morbihan





création en 2002 de la ZT du golfe du Morbihan



Publicité importante (élus, articles de journaux, socio-pro...)

Mise en place d'une signalétique en 2007 12 panneaux (4500€...)

Contrôle et verbalisation en 2008









Contrôle et verbalisation en 2008

- Pas de textes qui prévoient l'infraction*
- Pas de textes qui répriment l'infraction*

Consignes du TGI de Vannes Instructions de la DP de l'ONCFS

- L'arrêté préfectoral de 2002 est « presque » un APPB
- Dans ce sens l'arrêté n'est pas valable au titre de l'art. R 411-15 du CE
 - De 2008 à 2014 il ne se passe presque rien...





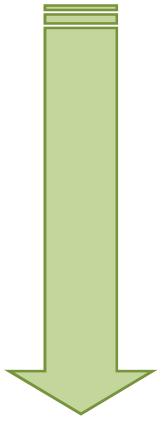
^{*} AP reste valable si pas attaqué (infraction C1)





Un AMPB

Avril 2015



Octobre 2016

Discussion sont relancées en avril 2015 (ONCFS/DML)

- Intégration du CDPMEM & CRC aux discussions
 - Avis conforme du CDPMEM le 23/02/2016
 - Avis conforme du CRC le 25/02/2016
 - Avis conforme de la CA le 13/05/2016
- Avis favorable de la CDNPS du Morbihan du 7/06/2016
- Consultation publique électronique du 29/08 au 19/09/2016 sur le site du ministère
- Signature le 10 octobre 2016 de la Ministre





Le contenu de l'arrêté Ministériel

- Création de 2 ZPR de 147 ha et 326 ha
- Par rapport au texte de 2002 diminution de la zone de quelques centaines de m²
- Périmètre plus « lisible » avec des amers naturels & simplification du texte (5 articles, 5 pages)
- Prise en compte d'une zone concédée pour l'ostréiculture
- Interdictions:
 - Accès de toute personne et par tous moyens
 - Divagation des animaux domestiques
 - Survol à moins de 300m (idem RNN de Séné)













Le contenu de l'arrêté Ministériel







Surveillance

Périodes de vigilance : 1^{er} octobre au 31 janvier

Programmation de la surveillance: MISEN 56 (service pilote ONCFS)

Recherche et constatations OPJ-APJ // Inspecteurs de l'environnement

des infractions : ONCFS, AFB, DDTM (ULAM?)

Infraction : 26427 — Perturbation volontaire des espèces animales non domestiques protégées

Définie par : ART.R.415-1, ART.R.411-1, ART.L.411-1 C.ENVIR.

Réprimée par : ART.R.415-1 AL.1 C.ENVIR. (contravention de 4ème classe)

